



Bien Vivre à Puplinge

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s de groupes et
député(e)s au Grand Conseil genevois

Puplinge, décembre 2017

Concerne : Construction de la prison des Dardelles
PL 11838 et M 2220

Mesdames et Messieurs les chefs de groupes et député(e)s au Grand Conseil,

Fondée en 2004 et comptant plus de 250 membres, l'association Bien Vivre à Puplinge (ci-après : BVAP) a pour but la préservation du caractère rural de la Commune de Puplinge, la promotion d'un développement harmonieux de son territoire ainsi que le traitement de toute question d'aménagement affectant la commune ou le bien-être de ses habitants. BVAP a été créée à l'initiative d'un groupe d'habitants de la commune de Puplinge inquiets de maîtriser le développement futur de la commune, dans la mesure où commençaient à être évoqués plusieurs grands projets de constructions dont il était évident qu'ils porteraient atteinte au caractère villageois et rural de la commune. La réalité démontre que ces craintes n'étaient pas sans fondement : création d'une seconde urbanisation rattachée à Thônex dans le cadre du projet des communaux d'Ambilly, traversée de la rade débouchant à côté du village, agrandissements successifs de la prison de Champ-Dollon, se concluant par le projet de construction de celle des Dardelles, autant de projets déstructurant notre commune, voire destructeurs de sa physionomie et portant atteinte à la qualité de vie de ses habitants.

BVAP n'est pas systématiquement opposée à tout projet de développement communal. Ainsi, notre association a admis la nécessité du déclassement d'un périmètre de 10'000 m² dans le village pour construire des logements pour 500 nouveaux habitants. En revanche, elle se doit d'intervenir lorsqu'il y a démesure. Tel est le cas du projet de la nouvelle prison des Dardelles, même redimensionnée et replacée le long du chemin de Champ-Dollon, à la réalisation duquel nous nous opposons.

Puplingeois, nous avons la chance d'habiter encore dans un vrai village entouré d'une large zone agricole en exploitation, laquelle constitue également une zone de verdure et de délasserment pour tous les habitants des zones urbanisées voisines, qu'elles soient genevoises ou de France voisine. Notre seul désir est de préserver les différents caractères de celle-ci et nous nous permettons de rejeter d'emblée tout qualificatif d'égoïste qui serait attribué à notre démarche : notre lutte concerne aussi tous les habitants des zones urbanisées de la périphérie de Genève voire de la France voisine qui entourent Puplinge, à constater le nombre d'entre eux qui profitent, dans leurs moments de détente, de la zone de verdure représentée par le territoire communal.

En adoptant en 2013 le plan directeur communal 2030 (ci-après : PDC), votre Grand Conseil a retenu, dans la zone concernée par le projet des Dardelles, l'existence d'une pénétrante de verdure à conserver (objectifs 6 et 7 du PDC, p. 12 et 13 du concept d'aménagement) et insisté sur la garantie de l'espace

rural et de sa multifonctionnalité (objectifs 14 à 17 du PDC, p. 24 à 29 du concept). Or force est de constater que le nouveau projet de prison des Dardelles ignore superbement ces différents objectifs.

En considération de ces éléments, nous ne pouvons que persister à nous opposer à la construction de la prison des Dardelles, en rappelant que :

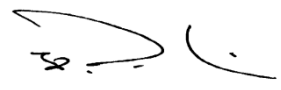
- L'emprise sur le territoire communal des bâtiments de la prison de Champ-Dollon dans leurs dimensions actuelles est déjà très importante : en comptant également Brenaz 1, Brenaz 2 et Curabilis, celle-ci s'étend sur 550 mètres de longueur. L'ajout prévu des bâtiments supplémentaires pour la construction des Dardelles va définitivement consacrer la commune de Puplinge aux yeux de la population genevoise comme désormais affectée à la promotion de l'ensemble des besoins pénitentiaire du canton.
- Pour les habitants de Puplinge, la vision d'une succession de bâtiments sans esthétique sur son horizon ouest, de jour mais aussi de nuit vu les violents dispositifs d'éclairage, est déjà d'un impact écrasant. Celui-ci ne fera que croître avec la réalisation des Dardelles, sans compter le ressenti, pénible à supporter, que l'affectation carcérale de toutes ces constructions peut engendrer sur les plans psychologique et sécuritaire.
- L'extension prévue pour la construction des Dardelles va utiliser 17 hectares de terre agricole, faire disparaître des jardins familiaux, un grand nombre d'arbres et le milieu naturel qui existe dans de tels espaces verts, perte qui va s'ajouter à celle de la forêt qui a disparu avec la construction de Curabilis, sans qu'elle soit compensée par une nouvelle implantation forestière sur le territoire de la commune.
- De l'avis d'agriculteurs qui cultivent les terrains concernés, la viabilité de leur exploitation est menacée par le nouveau projet. Notre association ne peut qu'être solidaire de leurs plaintes dans la mesure où ses membres ne veulent pas que Puplinge qui perd, année après année, de ses bois et de ses champs, voit également disparaître sa vocation de commune rurale et agricole.

A lire le rapport de la commission du Grand Conseil, chargée d'examiner le PL 11838 et la M 2220, le projet d'extension, même dans ses limites actuelles, est discuté s'agissant de sa nécessité ou de sa situation pour un coût de surcroît, exorbitant. Son ampleur est même contestée par les représentants du personnel pénitentiaire.

BVAP, ne se prononcera pas sur ces aspects, mais notre association tenait, par le présent courrier, à rappeler qu'elle s'oppose pour des raisons d'aménagement du territoire à un projet démesuré, qui entraîne une péjoration de la qualité de vie des personnes habitant à Puplinge et dans ses alentours.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, Mesdames et Messieurs les député(e)s, nos respectueuses salutations.

Signature de
Philippe
Philippe Huber
Président



Jean-François Pascalis
Vice Président